

# 1<sup>er</sup> COmité de PIlotage

Animation du site Natura 2000

« Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la  
vallée du Céou »

29 avril 2016



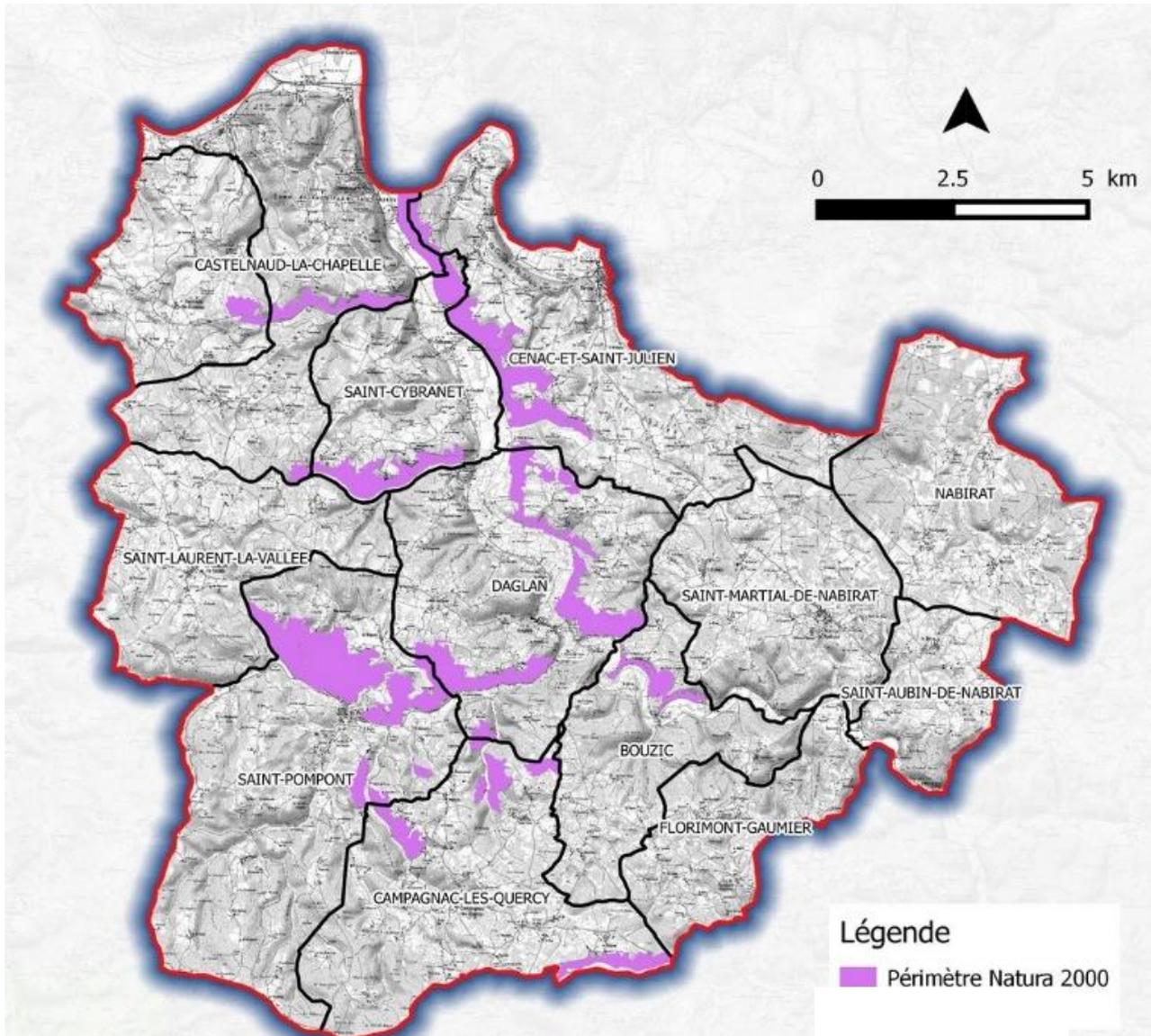
# ORDRE DU JOUR

- Rappel
- Bilan de l'animation 2015
- Perspectives pour 2016

# Rappel

# PÉRIMÈTRE NATURA 2000

« COTEAUX CALCAIRES DU CAUSSE DE DAGLAN ET DE LA VALLÉE DU CÉOU »



Périmètre de **1195,31 ha**  
**8 communes concernées**

Légende

■ Périmètre Natura 2000

## 6 Habitats d'Intérêt Communautaire recensés sur le terrain :

- 6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire
- 5130 Formations à Juniperus communis sur landes et pelouses calcaires
- 6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude
- 5110 Formations stables xéro-thermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses
- 9340 Forêts de Quercus ilex et Quercus rotundifolia
- 8130 Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles

**1 espèce  
d'intérêt  
communautaire**



Problématique liée à la fermeture  
des milieux sur coteaux calcaires  
(pelouses, landes, éboulis)

Problématique liée au maintien  
des boisements (chênaies vertes)

TROUVER LES SOLUTIONS POUR :

- Limiter / Enrayer la fermeture des milieux ouverts sur coteaux
- Maintenir les boisements d'intérêt communautaire



- Définition des Objectifs du DOCOB
- Propositions d'Actions pour le DOCOB

# LES OBJECTIFS

## 3 Objectifs à long terme

01

Conserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

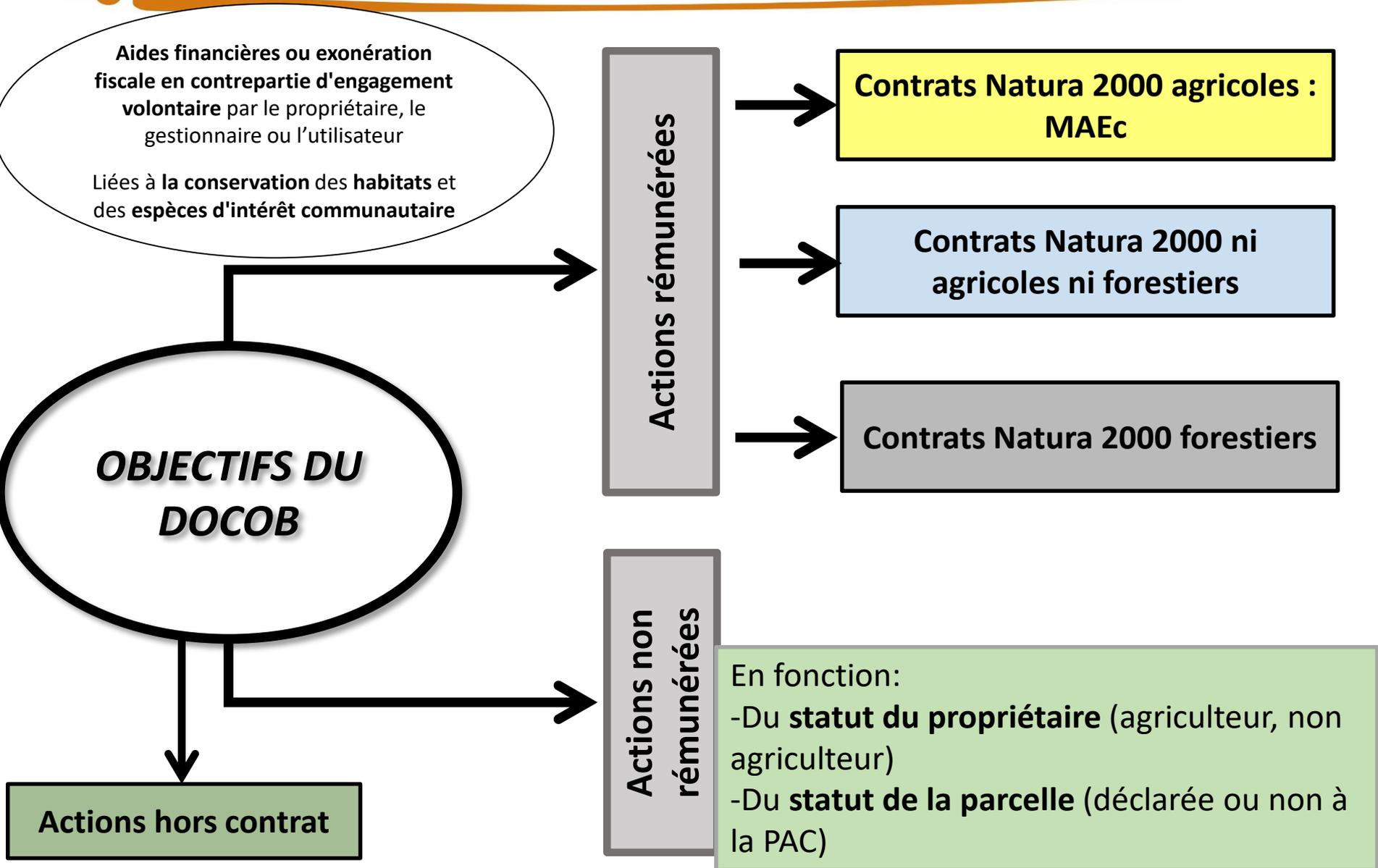
02

Mettre en place le suivi et évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces

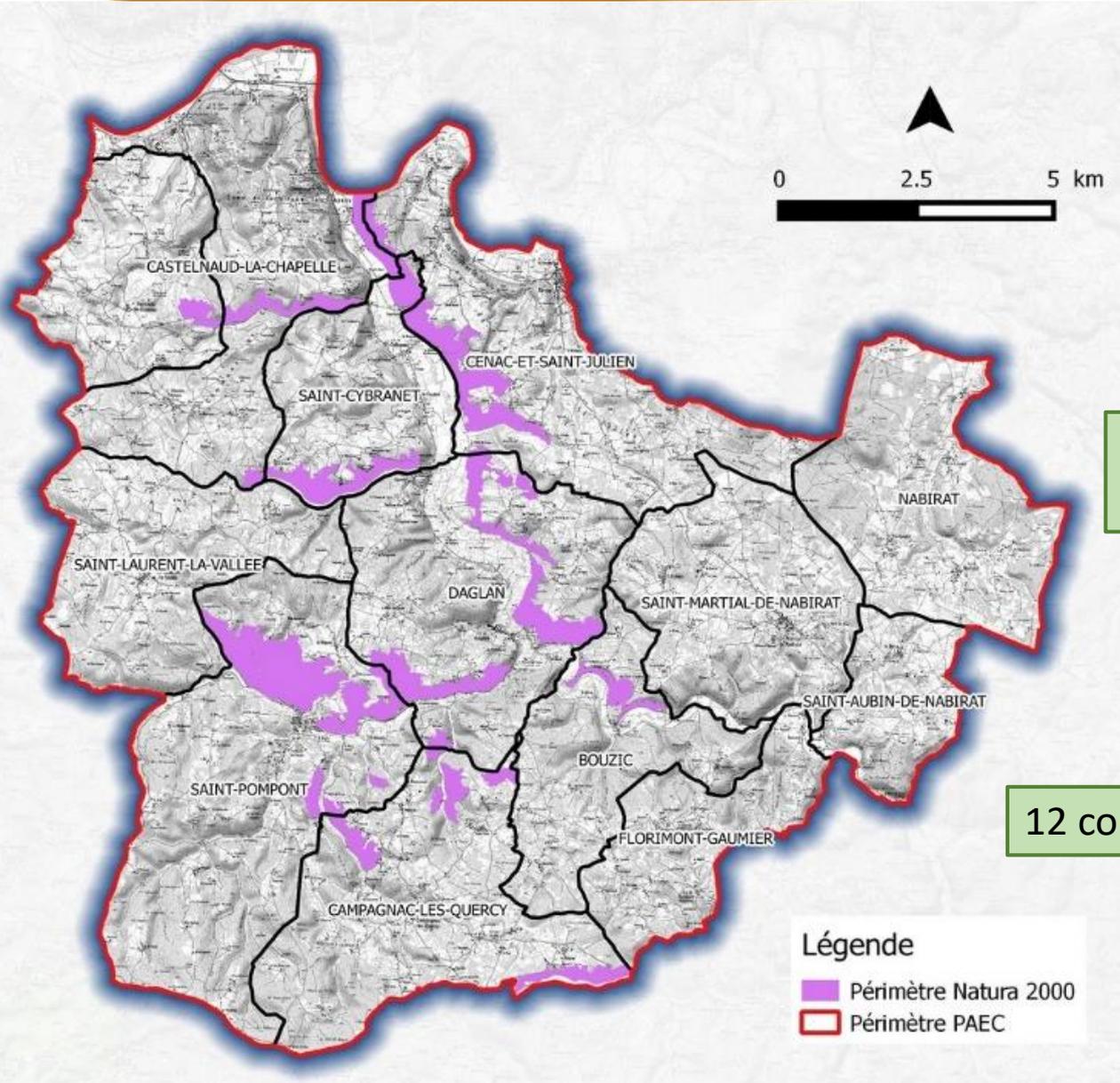
03

Communiquer et animer le DOCOB

## 6 Objectifs opérationnels



# ECHELLE D'APPLICATION



8 communes pour les  
contrats Natura 2000

12 communes pour les MAEc

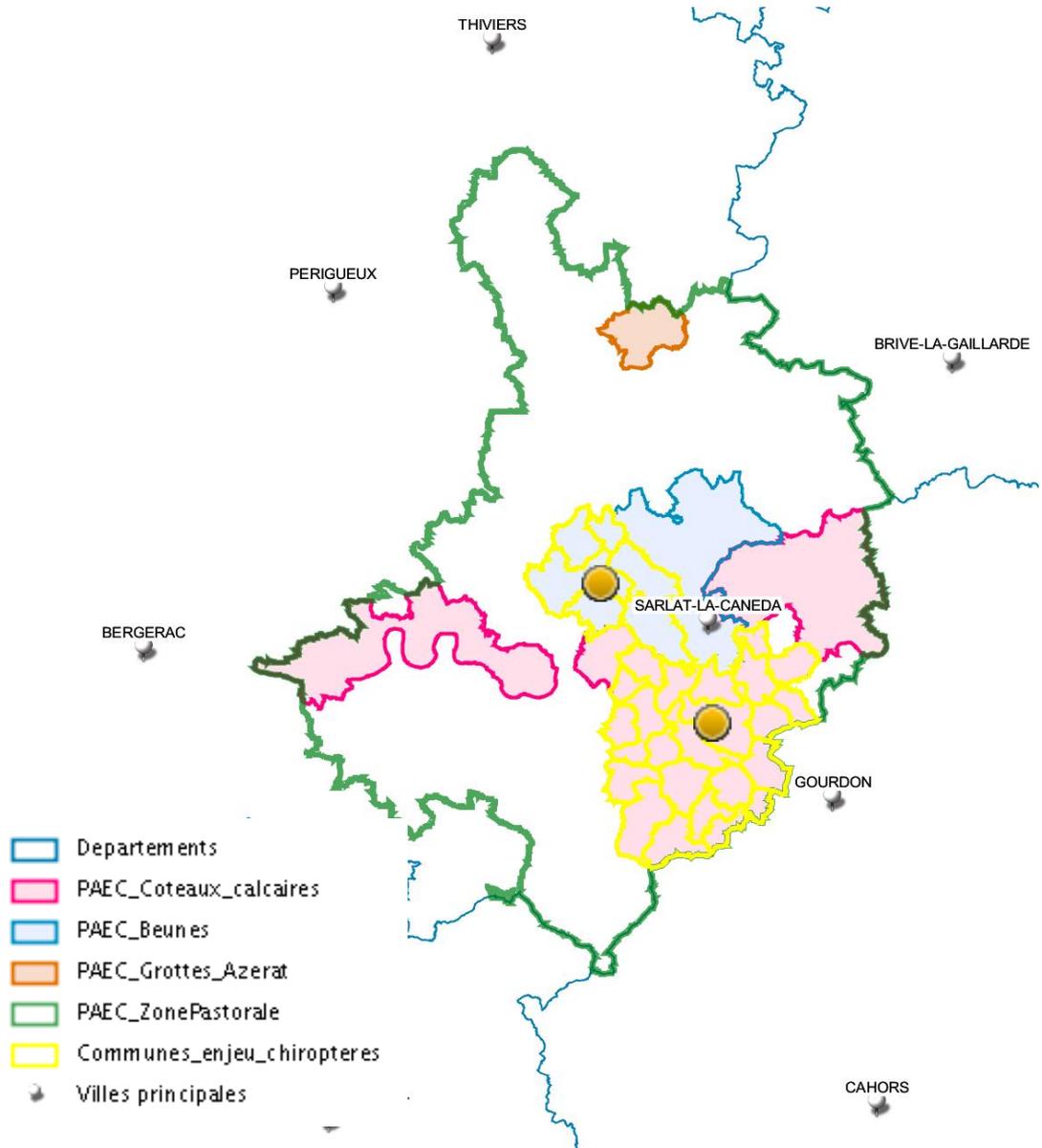
# Bilan de l'animation 2015

- Réponse AMI

## Une réflexion à l'échelle globale de la zone pastorale de Dordogne

### LES ENJEUX RETENUS POUR L'ENSEMBLE DU PAEC :

- ⇒ Maintien des milieux ouverts
- ⇒ Maintien des effectifs pâturant
- ⇒ Développement du pastoralisme sur les surfaces peu productives
- ⇒ Maintien des habitats d'intérêt communautaire



- Construction du PAEC

- Un diagnostic de territoire, décrivant l'ensemble de la zone pastorale et les spécificités de chaque « sous territoire »
- Des enjeux définis / secteurs
- Les mesures proposées, construites à partir de la liste des types d'opérations (TO) proposée par le PDRH
- Les modalités de sélection des dossiers
- La (ou les) structure(s) en charge de l'animation
- Les outils complémentaires mobilisés
- Les objectifs de contractualisation et l'estimation du coût du projet
- Les modalités d'évaluation

## • Mesures proposées

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant	Financement
Prairies permanentes, landes, parcours, bois pâturés)	AQ_CCSD_SHP1	Mesure systèmes herbagers et pastoraux individuelle	58,00 €	75% Europe 25% Etat
	AQ_CCSD_SHP2	Mesure systèmes herbagers et pastoraux collective	47,15 €	75% Europe 25% Etat
	AQ_CCSD_HE01	Milieus ouverts - Maintien de l'ouverture par gestion pastorale	75,44 €	75% Europe 25% Etat
PP, landes avec présence de ligneux bas	AQ_CCSD_HE02	Milieus moyennement embroussaillés - maintien de l'ouverture par entretien mécanique/manuel	82,63 €	75% Europe 25% Etat
	AQ_CCSD_HE03	Milieus moyennement embroussaillés - maintien de l'ouverture par gestion pastorale et complément mécanique	135,44 €	75% Europe 25% Etat
PP, landes, friches, fortement embroussaillées	AQ_CCSD_HE04	Milieus fortement embroussaillés - ouverture et entretien par gestion mécanique/manuelle	282,33 €	75% Europe 25% Etat
	AQ_CCSD_HE05	Milieus fortement embroussaillés - ouverture et entretien par gestion pastorale et complément mécanique	286,06 €	75% Europe 25% Etat
habitats d'intérêt communautaire de Prairies mésophiles et habitats d'espèces pour le Damier de la Succise	AQ_CCSD_HE06	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j)	120,86 €	75% Europe 25% Etat
	AQ_CCSD_HE07	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j) avec absence de fertilisation	165,32 €	75% Europe 25% Etat

- Mesures proposées

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant	Financement
Habitats d'espèces pour les chauves-souris	AQ_CCSD_HE06	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j)	120,86 €	75% Europe 25% Etat
	AQ_CCSD_HE07	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j) avec absence de fertilisation	165,32 €	75% Europe 25% Etat
	AQ_CCSD_HE08	Conversion de terres arables en prairies avec absence de fertilisation	381,21 €	75% Europe 25% Etat
	AQ_CCSD_VE01	Enherbement sous vergers	182,61 €	75% Europe 25% Etat
	AQ_CCSD_VE02	Absence de traitements herbicides sur les vergers	233,82 €	75% Europe 25% Etat
	AQ_CCSD_VE03	Absence de traitements phytosanitaires de synthèse sur les vergers	368,50 €	75% Europe 25% Etat

- Cahier des charges de la MAEC systèmes SHP

Respect annuel d'une part de surface en herbe dans la SAU de 70 % minimum

Respect annuel d'un taux de surfaces cibles dans la surface en herbe de l'exploitation de 50% minimum

Respect des indicateurs de résultats sur les surfaces cibles

Respect d'un taux de chargement moyen annuel à l'exploitation de 1,4 UGB/ha maximum

Maintien de l'ensemble des surfaces de prairies ou pâturages permanents, hors aléas prédéfinis dans le respect de la réglementation.

La destruction notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds est interdit. Seul un renouvellement par travail superficiel du sol est autorisé

Absence de traitement phytosanitaire sauf traitement localisé, sur les surfaces relevant de la catégorie de culture « prairies ou pâturages permanents »

Maintien de l'ensemble des éléments topographiques présents sur les surfaces de prairies permanentes et prairies en rotation longue

Utilisation annuelle minimale des surfaces cibles par pâturage ou fauche

Enregistrement des interventions sur les surfaces cibles

- Campagne de sensibilisation / information

## **Information, communication**

- Information au cours des réunions PAC (3 réunions sur l'ensemble de la zone pastorale)
- 1 réunion d'info spécifique MAEC délocalisée sur le secteur (commune de St Laurent La vallée)
- Courrier d'information à tous les agriculteurs situés dans les communes « Natura 2000 »
- Information dans « l'agriculteur du Périgord Noir »

## **Formation sur les mesures liées au pastoralisme**

- 3 journées de formation pour l'ensemble de la zone pastorale, 1 délocalisée sur la commune de Veyrines de Domme

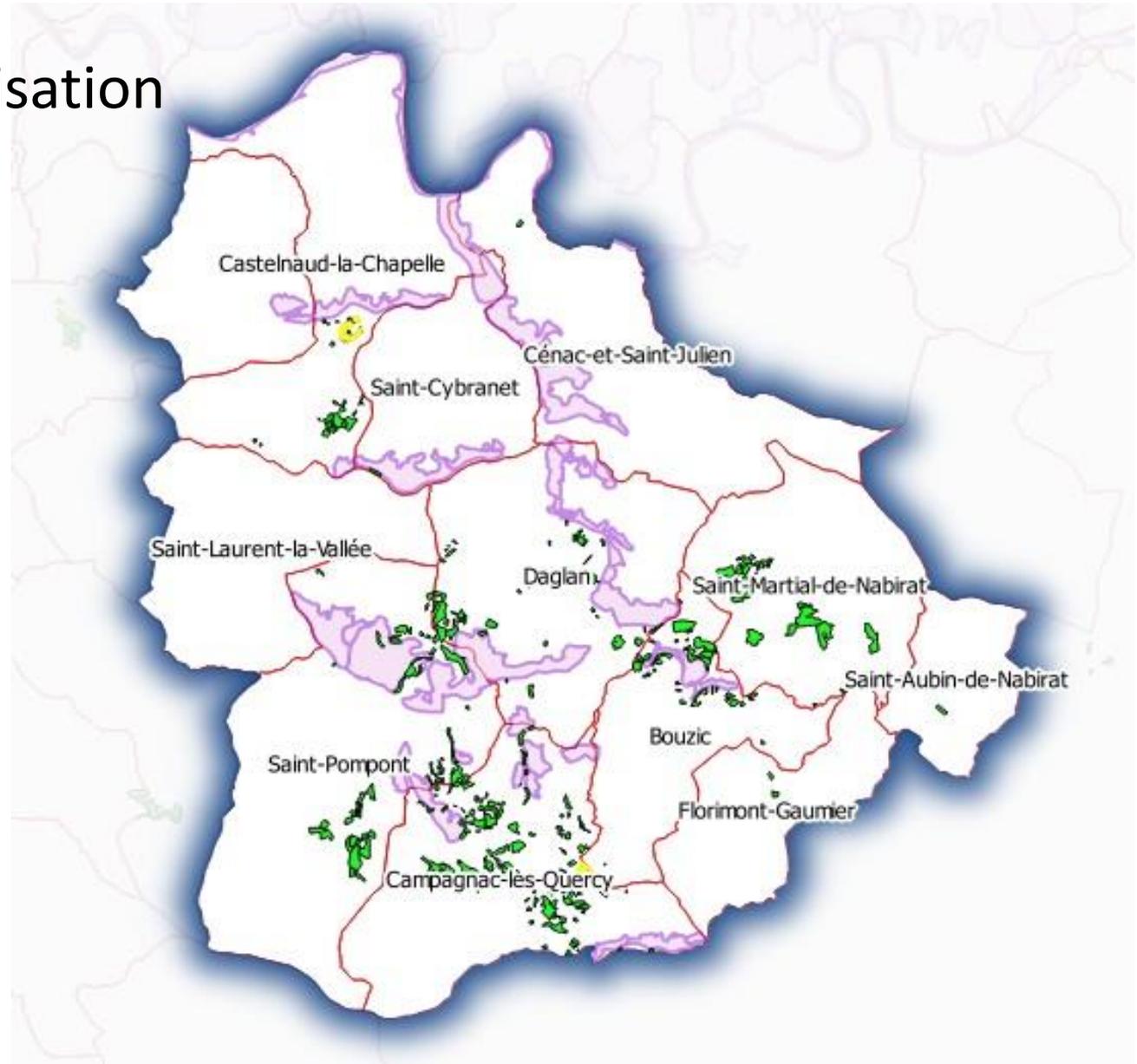
## **Diagnostics individuels dans les exploitations**

- Contractualisation

13 diagnostics, 9 dossiers engagés

Commune	SHP1			HE01			Montant engagé / 5 ans
	ha	coût unitaire	montant annuel	ha	coût unitaire	montant annuel	
Castelnaud-La-Ch.	29,00	58,00	1 682,00	14,07	75,44	1 061,44	13 717,20
Campagnac-Les-Q.	27,05	58,00	1 568,90	13,92	75,44	1 050,12	13 095,12
St-Martial-de-N.				31,04	75,44	2 341,66	39 253,66
Daglan	diag réalisé sans contractualisation						
Florimont-Gaumie	diag réalisé sans contractualisation						
Campagnac-Les-Q.	66,51	58,00	3 857,58	10,81	75,44	815,51	23 365,43
Cénac-Et-St-Julien	diag réalisé sans contractualisation						
St-Martial-de-N.				19,93	75,44	1 503,52	8 961,87
Bouzac	49,36	58,00	2 862,88	19,28	75,44	1 454,48	21 586,82
Daglan	50,16	58,00	2 909,28				14 546,40
Saint-Pompon				64,95	75,44	4 899,83	24 499,14
Campagnac-Les-Q.	19,12	58,00	1 108,96	9,16	75,44	691,03	8 999,95
Groléjac	diag réalisé sans contractualisation						
	<b>241,20</b>		<b>13 989,60</b>	<b>183,16</b>		<b>13 817,59</b>	<b>168 025,60</b>

- Contractualisation



## Des difficultés rencontrées :

- Dispositif en cours de calage pendant la campagne MAEC : difficultés pour réaliser les dossiers sans consignes claires
- Délai de mise en œuvre : la mesure SHP repose sur la présence d'une flore diversifiée qui n'est visible qu'à partir du 15 ou 30 avril selon les secteurs
- Subjectivité de certains critères, notamment l'estimation du prorata dans les bois pâturés
- Cahiers des charges écrit pour les zones de montagnes, la notion de tiers de parcelles n'est pas adaptée à nos territoires
- L'ouverture de milieux très embroussaillés est un enjeu majeur sur les sites Natura 2000 : les mesures qui y contribuent sont de moins en moins rémunérées donc inefficaces (0 engagement en 2015)

## Des effets positifs pour les milieux naturels et pour les exploitations extensives :

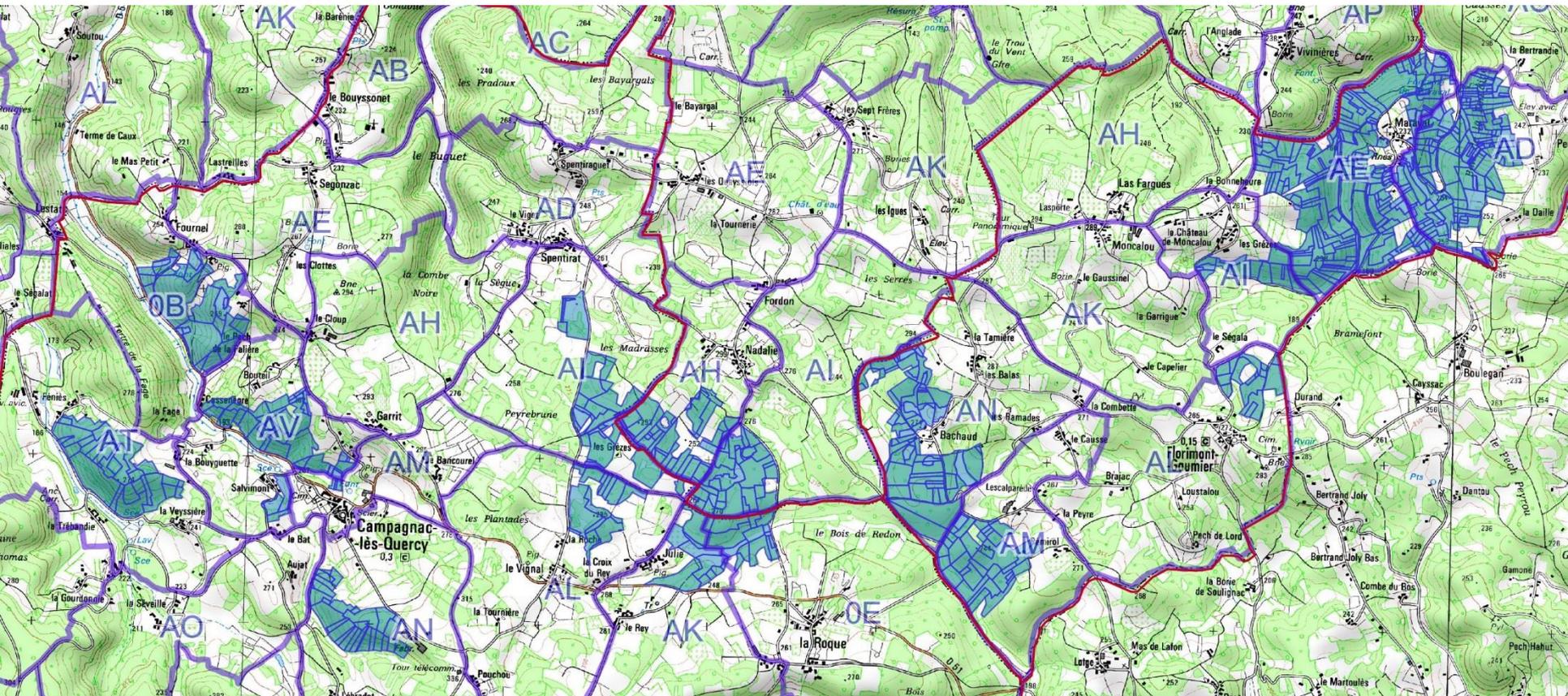
- L'introduction de la gestion pastorale qui vise les milieux en mosaïque a conduit un certain nombre d'éleveurs à réinvestir des milieux plus ou moins fermés
- Cette disposition renforce l'entretien de secteurs naturellement voués à la déprise, notamment autour des sites Natura 2000.
- Elle conforte toute la démarche de développement du pastoralisme engagée depuis 2011 par la Chambre d'Agriculture.
- L'appui aux pratiques pastorales extensives permet de conforter des exploitations d'élevage dont certaines s'interrogent sur leur devenir

## AFPL Entre Céou Et Quercy constituée le 22 janvier 2016

**Périmètre de l'AFPL : 371 ha**

**En adhésion : 86 ha, soit 29 propriétaires**

**Accord de pâturage : 125 ha**



# IDENTIFICATION PROPRIÉTAIRES

- Recherche de l'ensemble des propriétaires concernés par les sites Natura 2000
- Création d'une base de données parcellaires

	nom_com	section	numero	id_parc	proprio
0	Salgnac-Eyvigues	AV	0015	Salgnac-Eyvigues_AV_0015	MEYRAT ROGER LES MARTHRES 2490 SALGNAC EYVIGUES
1	Salgnac-Eyvigues	AV	0023	Salgnac-Eyvigues_AV_0023	MASSERE YOHANN 30 RUE DE LA REPUBLIQUE 33130 BEGLES
2	Salgnac-Eyvigues	AV	0032	Salgnac-Eyvigues_AV_0032	DELPECH XEOL LA BORNE BLANCHE 24370 SENEHOLS
3	Salgnac-Eyvigues	AV	0025	Salgnac-Eyvigues_AV_0025	MASSERE YOHANN 30 RUE DE LA REPUBLIQUE 33130 BEGLES
4	Salgnac-Eyvigues	AV	0017	Salgnac-Eyvigues_AV_0017	LACHEZE ODELE 75 RUE DE LA POMPERAIE 0330 HALDORT-GLAY-CORREZE
5	Salgnac-Eyvigues	AV	0022	Salgnac-Eyvigues_AV_0022	MASSERE YOHANN 30 RUE DE LA REPUBLIQUE 33130 BEGLES
6	Salgnac-Eyvigues	AV	0016	Salgnac-Eyvigues_AV_0016	MEYRAT ROGER & MARIE FRANCE LES MARTHRES 2490 SALGNAC EYVIGUES
7	Salgnac-Eyvigues	AV	0034	Salgnac-Eyvigues_AV_0034	MASSERE YOHANN 30 RUE DE LA REPUBLIQUE 33130 BEGLES
8	Salgnac-Eyvigues	AV	0031	Salgnac-Eyvigues_AV_0031	DELPECH XEOL LA BORNE BLANCHE 24370 SENEHOLS
9	Salgnac-Eyvigues	AV	0014	Salgnac-Eyvigues_AV_0014	FRACON STEPHANE 331 LESLEOT LES MARTHRES 2490 SALGNAC EYVIGUES
10	Salgnac-Eyvigues	AV	0019	Salgnac-Eyvigues_AV_0019	MEYRAT ROGER LES MARTHRES 2490 SALGNAC EYVIGUES
11	Salgnac-Eyvigues	AV	0030	Salgnac-Eyvigues_AV_0030	DELPECH XEOL LA BORNE BLANCHE 24370 SENEHOLS
12	Salgnac-Eyvigues	AV	0024	Salgnac-Eyvigues_AV_0024	MASSERE ABEI TABAKO 2490 SALGNAC EYVIGUES
13	Salgnac-Eyvigues	AW	0176	Salgnac-Eyvigues_AW_0176	MASSERE ABEI TABAKO 2490 SALGNAC EYVIGUES
14	Salgnac-Eyvigues	AW	0160	Salgnac-Eyvigues_AW_0160	MRU   BASTIT FRES 2 RUE DES MERISERS 09170 BUGEAT, Mrp   BASTIT ALAIN EYVIGUES 2490 SALGNAC EYVIGUES
15	Salgnac-Eyvigues	AW	0066	Salgnac-Eyvigues_AW_0066	MEYRAT ROGER LES MARTHRES 2490 SALGNAC EYVIGUES
16	Salgnac-Eyvigues	AW	0112	Salgnac-Eyvigues_AW_0112	MEYRAT ROGER LES MARTHRES 2490 SALGNAC EYVIGUES
17	Salgnac-Eyvigues	AW	0068	Salgnac-Eyvigues_AW_0068	MRU   MARIE FRANCOIS & GISELE LES MARTHRES 2490 SALGNAC EYVIGUES, Mrp   LABRUNE MARIE LUDOVIC LES MARTHRES 2490 SALGNAC EYVIGUES
18	Salgnac-Eyvigues	AW	0132	Salgnac-Eyvigues_AW_0132	MRU   MARIE FRANCOIS & GISELE LES MARTHRES 2490 SALGNAC EYVIGUES, Mrp   LABRUNE MARIE LUDOVIC LES MARTHRES 2490 SALGNAC EYVIGUES
19	Salgnac-Eyvigues	AW	0108	Salgnac-Eyvigues_AW_0108	MEYRAT ROGER LES MARTHRES 2490 SALGNAC EYVIGUES
20	Salgnac-Eyvigues	AW	0114	Salgnac-Eyvigues_AW_0114	FRACON STEPHANE 331 LESLEOT LES MARTHRES 2490 SALGNAC EYVIGUES
21	Salgnac-Eyvigues	AW	0124	Salgnac-Eyvigues_AW_0124	MEYRAT ROGER & MARIE FRANCE LES MARTHRES 2490 SALGNAC EYVIGUES
22	Salgnac-Eyvigues	AW	0159	Salgnac-Eyvigues_AW_0159	MARIE FRANCOIS & GISELE LES MARTHRES 2490 SALGNAC EYVIGUES
23	Salgnac-Eyvigues	AW	0129	Salgnac-Eyvigues_AW_0129	MEYRAT ROGER LES MARTHRES 2490 SALGNAC EYVIGUES
24	Salgnac-Eyvigues	AW	0113	Salgnac-Eyvigues_AW_0113	MEYRAT ROGER LES MARTHRES 2490 SALGNAC EYVIGUES
25	Salgnac-Eyvigues	AW	0106	Salgnac-Eyvigues_AW_0106	MRU   BASTIT FRES 2 RUE DES MERISERS 09170 BUGEAT, Mrp   BASTIT ALAIN EYVIGUES 2490 SALGNAC EYVIGUES
26	Salgnac-Eyvigues	AW	0177	Salgnac-Eyvigues_AW_0177	MASSERE ABEI TABAKO 2490 SALGNAC EYVIGUES
27	Salgnac-Eyvigues	AW	0107	Salgnac-Eyvigues_AW_0107	MRU   BASTIT FRES 2 RUE DES MERISERS 09170 BUGEAT, Mrp   BASTIT ALAIN EYVIGUES 2490 SALGNAC EYVIGUES
28	Salgnac-Eyvigues	AY	0044	Salgnac-Eyvigues_AY_0044	FRANDE MARIE AENE (1932) MEYRONE 4030 MEYRONE
29	Salgnac-Eyvigues	AY	0066	Salgnac-Eyvigues_AY_0066	MRU   LACHIZE AUGUSTE & OLGA LNE 2490 SALGNAC EYVIGUES, Mrp   LAVAL CHRISTY, CAMPAGNE EST 2490 SALGNAC EYVIGUES

- Création d'un site Internet

<http://www.cen-aquitaine.fr/natura2000/coteaux-perigourdins>

## Coteaux calcaires de cause de Daglan et de la vallée du Céou



### Fiche d'identité du site

Nom du site : Coteaux calcaires de cause de Daglan et de la Vallée du Céou  
Numéro du site : FR2200672  
Désigné au titre de la Directive : « Habitats, Faune, Flore »  
92/43/CEE



### Localisation du site Natura 2000 :

- région Aquitaine  
- département de la Dordogne



### Communes concernées

- Castelnaud la Chapelle  
- Cézac et Saint Julien  
- Saint Cyranet  
- Daglan  
- Saint Pompon  
- Bouzic  
- Campagnac lès Quercy  
- Veyrines de Domme



### Superficie

Superficie du site Natura 2000  
validée en Comité de  
Pilotage (04/11/2013) : 119432 ha



# ASSISTANCE À L'APPLICATION DU RÉGIME D'INCIDENCE

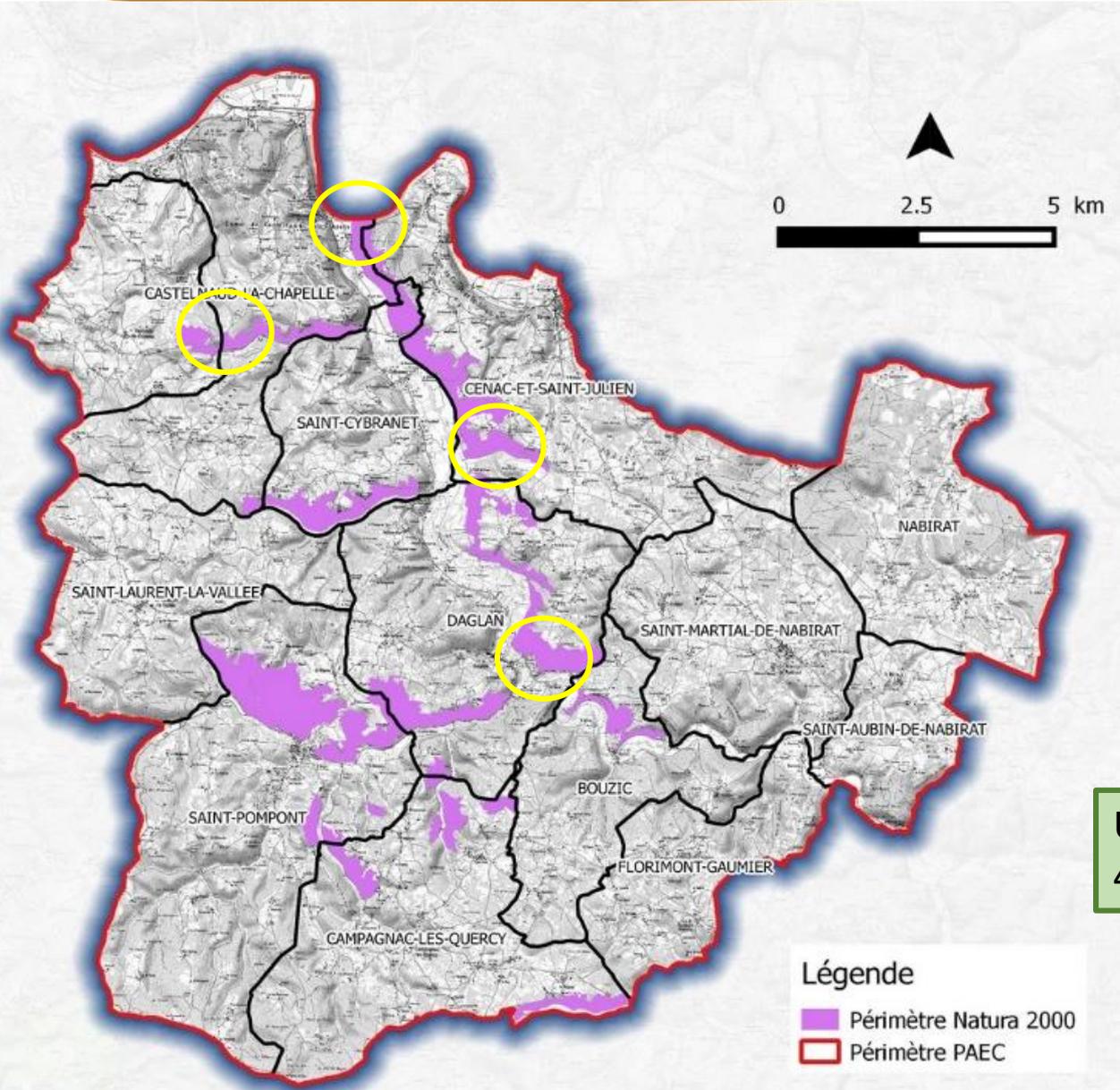
- Réponse aux sollicitations de porteurs de projets pouvant impacter le site Natura 2000:
  - Pas de Sollicitations en 2015

# Perspectives pour 2016

- Poursuite de la campagne MAEc
  - Information, communication**
    - Information dans les bulletins des 3 CrDA
    - Information au cours des réunions PAC
  - Formation proposée aux agriculteurs intéressés par les mesures liées au pastoralisme**
    - 2 journées de formation sur l'ensemble de la zone pastorale
  - Perspectives** : à ce jour, 2 nouveaux dossiers en cours et un avenant sur le territoire Natura 2000 du causse de Daglan et de la vallée du Céou

- Sélection de secteurs prioritaires
- Identification des propriétaires
- 1<sup>ère</sup> prise de contact : Envoi d'un courrier
- 2<sup>ème</sup> prise de contact : Rencontre et visite de terrain avec les propriétaires volontaires, avant la réalisation éventuelle d'un diagnostic parcellaire

# PROPOSITION DE CONTRAT NI-NI



Pelouses moyennement  
embroussaillées  
Chênaie verte

Une 30aine de propriétaires  
4 communes

- Réalisation et édition d'un « Bulletin d'information »

# ASSISTANCE À L'APPLICATION DU RÉGIME D'INCIDENCE

- Réponse aux sollicitations de porteurs de projets pouvant impacter le site Natura 2000

# MERCI DE VOTRE ATTENTION

Si vous avez des questions...

Contacts :

Nolwenn QUERO

[n.quero@cen-aquitaine.fr](mailto:n.quero@cen-aquitaine.fr)

Bernadette BOISVERT

[bernadette.boisvert@dordogne.chambagri.fr](mailto:bernadette.boisvert@dordogne.chambagri.fr)